

RAPPORT SEMESTRIEL

DISRUPTIVE COMBINATION
AGAINST NEUROLOGICAL DISORDERS



▲ NEURONAL NETWORK
● GLIAL NETWORK

 Theranexus

THERANEXUS

Société anonyme au capital de 1 336 553,25 €

Siège social : 60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

RCS Lyon 791 889 777

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	3
RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE	4
2. RAPPORT D'ACTIVITE	5
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	8
ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE	9
PERSPECTIVES D'AVENIR	10
PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	10
TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	11
3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
4. COMPTES SEMESTRIELS	16
5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	39
DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	40
CONTROLE DE LA SOCIETE	40
ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	40
ETAT DES NANTISSEMENTS	40

1. PERSONNES RESPONSABLES

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

Monsieur Franck MOUTHON, président directeur général de THERANEXUS.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société THERANEXUS et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 27 septembre 2022
Franck MOUTHON
Président directeur général

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Franck MOUTHON

Président directeur général

Monsieur Thierry LAMBERT

Directeur administratif et financier

60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

Adresse électronique : investisseurs@theranexus.fr

01.88.89.70.31

2. RAPPORT D'ACTIVITE

Résumé des activités

Fondée en 2013, Theranexus est une société biopharmaceutique qui développe des candidats-médicaments pour le traitement des maladies du système nerveux central (SNC). La Société travaille sur le rôle important joué par les cellules non neuronales (autrement appelées « cellules gliales ») dans tous les processus cérébraux et notamment les processus pathologiques et développe des candidats médicaments ciblant les cellules gliales et les neurones dans diverses indications neurologiques et notamment les maladies rares.

Theranexus déploie actuellement ses ressources dans la recherche et le développement de traitements dédiés aux maladies neurologiques rares car il existe un fort besoin médical dans ces indications. Il existe plus de 5 000¹ maladies neurologiques rares qui touchent près de 350 millions³ de personnes dans le monde. 70%² d'entre elles se manifestent pendant l'enfance et la majorité ne dispose d'aucun traitement. Le marché mondial du traitement des maladies neurologiques rares doublera de taille d'ici 2027³. Dans ce type d'indications, les produits bénéficient d'un cadre réglementaire incitatif de développement et d'exploitation, et d'un accès au marché accéléré.

Dans cette logique de ciblage, la Société dispose de deux actifs innovants, centrés autour des indications neurologiques rares :

- Un candidat-médicament, Batten-1, dans la maladie de Batten, licencié d'une fondation américaine (la Fondation BBDF), proche de son entrée en clinique de phase pivot 2/3.
- Une plateforme de découverte de nouveaux médicaments, développée depuis 2013 et dont les activités s'élargissent dans le cadre du projet NeuroLead, en collaboration avec le CEA et le Collège de France, à l'aide d'un financement PSPC obtenu auprès de Bpifrance, et visant à l'identification et à la caractérisation d'actifs en neurologie.

Un positionnement de la Société dans les maladies neurologiques rares

La plateforme de R&D de Theranexus ambitionne d'identifier et de développer des candidats médicaments de thérapie innovante dans le traitement des maladies rares du système nerveux central et périphérique. Un premier champ applicatif de la plateforme pourra consister dans le ciblage des indications caractérisées par une dysfonction des lysosomes et du processus d'autophagie.

Les maladies lysosomales sont des pathologies héréditaires comprenant environ 70 indications, dont la majorité présente une expression neurologique. En France, 3.000 patients souffrent d'une de ces maladies et 150 patients

¹ The Lancet Neurology, 2011

² Schule et al, Eur. J. Hum. Gen., 2021, Orphanet, NORD, EURORDIS

³ The Insight Partners, 2020

– majoritairement enfants et jeunes adultes – sont nouvellement diagnostiqués par an. On dénombre une naissance viable sur 5.000 dans le monde. Aujourd’hui, il existe des traitements adressant seulement une dizaine de ces maladies, laissant une grande part des patients sans option thérapeutique ; 120 candidats médicaments ont été désignés auprès de la FDA comme orphan drugs, soulignant l’intérêt des industriels. D’un point de vue moléculaire, ces indications sont caractérisées par des défauts de fonctionnement de l’autophagie, le processus biologique de recyclage des biomolécules par des organelles cellulaires, les lysosomes. L’aspect fondamental de l’impact de ces maladies sur la biologie cellulaire fait que les organes affectés présentent au cours du temps des défaillances sévères. Ainsi, les atteintes neurologiques associées à ces maladies impliquent fréquemment un déficit ou retard cognitif important dans plus de 30% des cas, des convulsions ou des troubles moteurs limitant fortement l’autonomie de ces patients, voire le décès de ces derniers en absence de traitement dans l’enfance ou l’adolescence. Il est ainsi estimé qu’un patient atteint par une forme pédiatrique d’indication lysosomale à expression nécessite plus de 50 heures de soin par semaine, pour un coût sociétal annuel estimé à plusieurs centaines de milliers d’euros.

Seulement 11 indications lysosomales à expression neurologique bénéficient d’un médicament enregistré, auprès de la FDA ou de l’EMA. La majorité de ces médicaments appartient à la classe des enzymes de remplacement, et il perdure un besoin très fort de thérapeutiques ciblant le système nerveux central, et plus spécifiquement les symptômes neurologiques.

Aucun traitement actuellement approuvé dans ces indications lysosomales n’adresse leur symptomatologie neurologique fréquente. Par ailleurs aucune approche « off-label » n’est mise en œuvre par les cliniciens dans ces indications pour la prise en charge de ces co-morbidités.

Cette plateforme, en outre, s’inscrit en renfort de l’actif Batten-1, actif principal de Theranexus dans la maladie de Batten, licencié d’une fondation américaine (Beyond Batten Disease Foundation), et dont le programme clinique prévoit une étude de phase 1/3 chez les enfants, adolescents et adultes atteints de la maladie de Batten aux Etats-Unis.

Theranexus ambitionnera, en première intention, le développement ou le co-développement de ses candidats médicaments dans ces indications, jusqu’à leur enregistrement auprès des autorités de santé (FDA, EMA, etc) ; la société pourra également ambitionner des accords de partenariats ou des cessions de licence sur sa plateforme et les produits qui en sortiront.

En outre, ces maladies sont notamment caractérisées par des dysfonctions d’interactions entre les cellules gliales et les neurones ; Theranexus a fait le choix de cibler ces troubles pour développer de nouvelles approches thérapeutiques.

Un actionnariat de premier plan et une équipe de management particulièrement expérimentée et complémentaire

La Société est soutenue par des investisseurs spécialisés de premier plan : des fonds de capital-risque tels que Supernova Invest (via son fonds Amorçage Technologique Investissement) et Auriga Partners accompagnent la société respectivement depuis 2013 (à sa création) et 2014 (tour A) et sont également intervenus dans le cadre de l'introduction en bourse en Octobre 2017, à laquelle a participé également Arbevel. De plus, l'équipe managériale est fortement entourée par un réseau d'experts médicaux et industriels reconnus et s'appuie également sur des collaborations étroites avec des structures d'excellence (Collège de France, INSERM, CNRS, CEA, APHP, etc.).

Theranexus occupe actuellement une position unique dans le domaine du traitement des maladies du système nerveux central puisqu'elle détient en propre une méthode thérapeutique et une technologie visant à adresser des marchés jusque-là non couverts de manière satisfaisante par l'industrie pharmaceutique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Au cours du premier semestre 2022, la société a progressé dans le développement de son candidat-médicament Batten-1 ainsi que dans le développement de sa capacité de découverte de nouveaux candidats médicaments :

Theranexus a notamment entamé un essai clinique de Phase 1/2 aux USA pour son candidat-médicament BBDF101 dans la maladie de Batten 2020.

Les travaux de développement de la plateforme de R&D Neurolead se poursuivent en collaboration avec les partenaires de Theranexus, le CEA et le Collège de France, avec pour objectif d'identifier de nouveaux candidats-médicaments dans des maladies neurologiques rares.

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Les efforts de développement du candidat-médicament Batten-1 se sont traduits au premier trimestre 2022 par le lancement d'une étude clinique de phase 1/2 USA, progressée tel que résumé dans le paragraphe ci-dessus 'événements significatifs'.

Au cours du semestre, il n'y a pas eu d'évolution notable des effectifs (un recrutement au sein de l'équipe clinique).

En K€ (normes françaises)	S1-2022	S1-2021
Chiffre d'affaires		0
Produits d'exploitation	462	12
Autres achats et charges externes	1 950	2 944
Salaires et charges sociales	1 509	1 388
Dotations aux amortissements sur immobilisations	166	195
Autres charges d'exploitation	24	34
Charges d'exploitation	3 649	4 562
Résultat d'exploitation	- 3 187	-4 550
Résultat financier	- 121	-112
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les bénéfices	18	939
Résultat net	- 3 290	-3 723

Les autres achats et charges externes sont en baisse sur le premier semestre 2022 à 1 950 K€ contre 2 944 K€ au premier semestre 2021. Cette progression est due principalement aux dépenses importantes de pré-clinique réglementaires réalisées dans le cadre du développement du candidat-médicament dans la maladie de Batten réalisées notamment au premier semestre 2021. Au cours du premier semestre 2022 les charges externes les plus importantes étaient relatives à l'étude clinique de phase I/II portant sur ce même candidat-médicament.

Les salaires et charges sociales sont en augmentation à 1 509 K€ au premier semestre 2022 contre 1 388 K€ en 2021 sur la même période. Pour renforcer son équipe clinique, la société a recruté sur la période un nouveau salarié.

La perte nette s'établit à -3 290 K€ au premier semestre 2022 contre -3 723 K€ sur le premier semestre 2021. Le Crédit d'Impôt Recherche du premier semestre est nul car les subventions ou avance remboursable ont été reçues sur cette période pour un montant de 1 656 K€, et celles-ci viennent en déduction de l'assiette des dépenses éligibles au CIR.

Au 30 juin 2022, la trésorerie disponible s'établit à 11,6 M€ (contre 12,5 M€ au 31 décembre 2021). Le niveau de trésorerie est relativement stable et assure à la société, selon ses objectifs fixés, une visibilité financière supérieure à 18 mois.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours du second semestre 2022, la Société prévoit notamment:

- De poursuivre son programme de développement de Batten-1 dans la maladie de Batten juvénile :
 - Avec la poursuite de son étude de Phase 1/2 chez le patient adulte (pour laquelle la fin du recrutement a été annoncée au mois de septembre. Au cours du quatrième trimestre la société obtiendra des résultats de sécurité et de pharmacocinétique (nécessaires à l'entrée en phase 3 du candidat-médicament). Le traitement des patients de l'étude de phase 1/2 se poursuivra ensuite de manière à collecter notamment des données d'efficacité sur une durée totale de traitement de 2 ans ; et
 - Avec la préparation de l'étude de phase 3 qui sera menée chez le patient pédiatrique pendant 2 ans avec un démarrage prévu en 2023.
- De poursuivre ses travaux précliniques pour découvrir de nouveaux candidats-médicaments pertinents dans le traitement de pathologies rares du système nerveux central.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes demeurent inchangés par rapport à ceux listés dans le document d'enregistrement universel de la Société, déposé le 29/04/2022. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Des contrats de travail lient la société avec Mathieu Charvériat, Directeur Général Délégué et Franck Mouthon, Président Directeur Général (contrat suspendu depuis le 18 novembre 2014).

Des informations plus détaillées sur ce contrat sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de la Société, enregistré le 29/04/2022. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes
sur les comptes intermédiaires**

ERNST & YOUNG et Autres



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Theranexus

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theranexus et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication de vos comptes semestriels, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tels que joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes intermédiaires.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires au regard des règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe qui précise que les comptes intermédiaires ont été établis dans le cadre de la publication des comptes semestriels et, en conséquence, ne constituent pas des comptes complets au regard des règles et principes comptables français. Au regard de ce référentiel, seuls des comptes complets comportant un bilan, un compte de résultat avec une information comparative, un état des variations des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie et des notes aux états financiers peuvent présenter sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de la société ainsi que le résultat de ses opérations.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 27 septembre 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cédric Garcia', with a stylized flourish at the end.

Cédric Garcia

4. COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes condensés intermédiaires de la Société au 30 juin 2022 ont été préparés conformément aux normes françaises.

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes françaises et doivent être lus en complément des états financiers annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

THERANEXUS SA

1. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	au 30/06/2022 (6 mois)			au 31/12/2021 (12 mois)	Variations	
	Brut	Amort.Dépréci?	Net	Net	Var.	Var. %
IMMOBILISATIONS						
Frais d'établissement						n/a
Recherche et développement						n/a
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	2 383 775	(1 289 527)	1 114 247	1 135 627	(21 380)	-2%
Fonds commercial						n/a
Autres immobilisations incorporelles						n/a
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						n/a
Terrains						n/a
Constructions						n/a
Installations techniques, matériel & outillage industriels	982 491	(662 483)	290 009	403 559	(113 530)	-28%
Autres immobilisations corporelles	71 154	(32 414)	38 740	15 580	23 180	149%
Immobilisations en cours						n/a
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Avances & acomptes						n/a
Participations évaluées selon mise en équivalence						n/a
Autres Participations						n/a
Créances rattachées à des participations						n/a
Autres titres immobilisés	511 585	(429 149)	82 416	169 327	(86 912)	-51%
Prêts						n/a
Autres immobilisations financières	135 617		135 617	150 520	(14 903)	-10%
ACTIF IMMOBILISE	4 084 601	(2 423 553)	1 661 048	1 874 583	(213 545)	
Avances & acomptes versés sur commandes						n/a
CREANCES						
Clients et comptes rattachés						n/a
Fournisseurs débiteurs	4 720		4 720	42 033	(37 313)	-89%
Personnel				8 919	(8 919)	-100%
Organismes sociaux	15 443		15 443	17 405	(1 962)	-11%
Etat, impôts sur les bénéfices	1 727 502		1 727 502	1 727 502	0	0%
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 708		81 708	183 165	(101 457)	-55%
Autres	23 377		23 377	94 782	(71 405)	-75%
Capital souscrit et appelé, non versé						n/a
Valeurs mobilières de placement	7 010 011		7 010 011	7 006 517	3 494	0%
Disponibilités	4 540 054		4 540 054	5 519 605	(979 641)	-18%
Charges constatées d'avance	832 109		832 109	415 319	216 790	52%
Primes de remboursement des obligations						n/a
Ecart de conversion actif						n/a
ACTIF CIRCULANT	14 034 923		14 034 923	15 015 337	(980 414)	
TOTAL GENERAL	18 119 524	(2 423 553)	15 695 971	16 889 930	(1 193 959)	

THERANEXUS SA

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	au 30/06/2022	au 31/12/2021	Variations	
	(6 mois)	(12 mois)	Var.	Var. %
Capital social ou individuel	1 336 553	1 255 964	80 589	0%
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	8 372 829	15 617 132	(7 244 303)	-40%
Ecart de réévaluation				na
Réserve légale				na
Réserves statutaires ou contractuelles				na
Réserves réglementées				na
Autres réserves				na
Report à nouveau				na
Résultat de l'exercice	(3 289 515)	(8 150 414)	4 860 899	-80%
Subventions d'investissement				na
Provisions réglementées				na
CAPITAUX PROPRES	6 419 868	8 722 682	(2 302 814)	-26%
Produits des émissions de titres participatifs				na
Avances conditionnées	2 646 021	1 459 021	1 187 000	81%
AUTRES FONDS PROPRES	2 646 021	1 459 021	1 187 000	
Provisions pour risques				na
Provisions pour charges		39 880	(39 880)	-100%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		39 880	(39 880)	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				na
Autres Emprunts obligataires				na
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 948 403	4 562 440	(614 037)	-13%
Emprunts et dettes financières diverses	1 461 867	764 503	697 364	91%
Associés				na
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				na
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	808 668	918 432	(109 764)	-12%
Personnel	212 489	67 528	144 961	215%
Organismes sociaux	172 995	270 063	(97 068)	-30%
Etat, Impôts sur les bénéfices				na
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 051	838	2 213	264%
Etat, obligations cautionnées				na
Autres impôts, taxes et assimilés	22 610	84 523	(61 913)	-73%
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				na
Autres dettes				na
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				na
DETTES	6 630 083	6 668 347	(38 264)	
Ecart de conversion passif				na
TOTAL GENERAL	15 695 971	16 889 930	(1 193 960)	

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 30/06/2022	au 30/06/2021	Variations	
			(6 mois)	(6 mois)	Var.	Var. %
Ventes de marchandises						n/a
Production vendue biens						n/a
Production vendue services						n/a
Chiffre d'affaires Nets						n/a
Production stockée						n/a
Production immobilisée						n/a
Subventions d'exploitation			412 653	1 822	410 831	22540%
Reprises sur amortis. et prov.. transfert de charges			49 651	9 867	39 784	403%
Autres produits				200	(200)	-100%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			462 304	11 889	460 416	3789%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						n/a
Variation de stock (marchandises)						n/a
Achats de matières premières et autres approvisionnements						n/a
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						n/a
Autres achats et charges externes			(1 936 891)	(2 922 223)	985 332	-34%
Impôts, taxes et versements assimilés			(13 077)	(21 397)	8 320	-39%
Salaires et traitements			(1 024 121)	(927 045)	(97 076)	10%
Charges sociales			(484 818)	(461 281)	(23 537)	5%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			(165 701)	(155 495)	29 796	-13%
Dotations aux provisions sur immobilisations						n/a
Dotations aux provisions sur actif circulant						n/a
Dotations aux provisions pour risques et charges						n/a
Autres charges			(24 005)	(34 255)	10 250	-30%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			(3 648 013)	(4 601 700)	913 087	-20%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(3 185 709)	(4 589 811)	1 303 602	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						n/a
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						n/a
Produits financiers de participations						n/a
Produits des autres valeurs mobilières et créances						n/a
Autres intérêts et produits assimilés			3 494	2 381	1 113	47%
Reprises sur provisions et transferts de charges						n/a
Différences positives de change			42 287	37 395	4 892	13%
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						n/a
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			46 781	39 776	0 006	16%
Dotations financières aux amortissements et provisions			(101 815)	(99 396)	(2 429)	2%
Intérêts et charges assimilés			(51 827)	(34 246)	(27 581)	81%
Différences négatives de change			(3 696)	(18 276)	14 580	-60%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						n/a
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS (VI)			(167 338)	(161 008)	(16 430)	10%
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(121 557)	(112 132)	(9 426)	5%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			(3 307 865)	(4 601 943)	1 364 077	-29%

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	au 30/06/2022 (6 mois)	au 30/06/2021 (6 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				n/a
Produits exceptionnels sur opérations en capital				n/a
Reprises sur provisions et transferts de charges				n/a
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	0	0	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				n/a
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				n/a
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				n/a
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	0	0	n/a
Participation des salariés				n/a
Impôts sur les bénéfices	18 351	939 037	(920 686)	-95%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	608 086	61 086	468 420	883%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	(3 797 800)	(3 774 671)	(23 028)	1%
RESULTAT NET	(3 289 615)	(3 722 808)	433 991	-12%
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1.2 Etat des variations des capitaux propres

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Prime conversion d'obligations	Reserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2020	1 021 869	12 499 503					(4 797 697)	8 723 765
Augmentation de capital	234 106	16 065 540						16 299 746
Affectation de résultat		(12 546 511)					4 797 697	(8 190 414)
Report à nouveau								
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(8 190 414)	(8 190 414)
31/12/2021	1 265 994	16 017 132					(8 160 414)	8 722 682

En euros	Capital social ou individuel	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Prime conversion d'obligations	Reserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
31/12/2021	1 265 994	16 017 132					(8 160 414)	8 722 682
Augmentation de capital	80 585	515 411						1 000 000
Affectation de résultat							8 160 414	8 160 414
Report à nouveau								(8 160 414)
Autres variations								
Résultat net de l'exercice							(13 200)	(13 200)
30/06/2022	1 336 663	837 229					(3 289 616)	4 419 985

1.3 Tableaux des flux de trésorerie

En euros	au 30/06/2022 (6 mois)	au 30/06/2021 (6 mois)
Résultat de l'exercice	(3 289 515)	(3 722 906)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements	165 701	195 499
Dotations aux provisions	101 815	99 388
Reprises sur provisions	(39 880)	
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité		
Gains/pertes de change	(38 591)	(33 859)
Intérêt financiers nets payés	54 961	23 700
Marge brute d'auto-financement	(3 045 509)	(3 438 180)
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts	6 887	10 546
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	4 267	357 398
Variation des dettes	(121 591)	297 125
Variation du besoin en fonds de roulement	(117 324)	654 523
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(3 155 967)	(2 773 111)
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(16 605)	(69 767)
Immobilisations corporelles	(37 366)	(8 032)
Immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(53 971)	(77 799)
Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	5 295 201
Souscription d'emprunts		222 500
Dont obligations convertibles		
Dont Adi		
Dont emprunt auprès établissement bancaire	800 000	
Dont avance remboursable	1 237 000	
Gain de change		
Perte de change		
Intérêt financiers nets versés	(54 961)	(23 700)
Gains/pertes de change	38 591	33 859
Remboursement d'emprunt	(814 037)	(399 037)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 206 593	5 095 664
VARIATION DE TRESORERIE	(976 147)	2 244 754
Trésorerie d'ouverture	12 526 212	11 212 386
Trésorerie de clôture	11 550 065	13 457 140
Variation de trésorerie	(976 147)	2 244 754

Theranexus est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2. Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1. Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au 31 décembre 2021

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des exercices présentés.

2.3. Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Néanmoins la Société dispose d'une trésorerie de 11 550 k€ au 30 Juin 2022.

Par ailleurs la société dispose également des ressources financières :

- Sous réserve d'atteinte des deux étapes clés prédéfinies dans le contrat cadre sur le programme Neurolead, la Société sera en mesure de recevoir un total de 1, 59M€, comprenant 1,19M€ d'avances remboursables et 400k€ de subventions.
- La Société attend pour le second semestre 2022 le remboursement du CIR 2021 d'un montant de 1 728 k€.

La société est donc en mesure d'assurer son exploitation dans les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- Le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions.
- Le Crédit Impôt Recherche.

2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

3. Principales méthodes comptables de la Société

3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus, étant en phase de recherche, elle ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Par exception les subventions Neurolead sont reconnues après validation auprès de la BPI de l'atteinte d'étapes clés prédéfinies dans le contrat.

3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.3.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament Batten-1, en cours de développement dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Par ailleurs, il est rappelé que les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

3.3.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Installations techniques	de 4 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3.3.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

Au 31 décembre 2021, le temps écoulé depuis les résultats cliniques et l'avancement des discussions avec des partenaires potentiels illustraient un risque significatif que la société ne soit pas en mesure de nouer un partenariat et ainsi d'exploiter les actifs de propriété intellectuelle sur lesquels reposaient les programmes THN (THN102, THN201 et THN1012). Par conséquent une provision pour perte de valeur de ces actifs de propriété intellectuelle (licences sur les brevets princeps et brevets THN102, THN201 et THN101) a été constatée au 31 décembre 2021. Cette dépréciation pour perte de valeur totalise 780 k€, et ces actifs sont valorisés à 0€ au 31 décembre 2021. Par la suite, l'abandon des programmes THN102, THN201 et THN101 a été décidée par le conseil d'administration du 22 avril 2022 .

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé au cours de l'exercice 2017 à la suite de l'introduction en bourse de la société.

Concernant le contrat de liquidité, au titre du premier semestre 2022, un test de perte de valeur a été effectué pour les immobilisations financières, plus précisément, les titres financiers, et une moins-value de 429 k€ a été constatée.

3.5 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée dans les comptes clos au 30 Juin 2022 et au 31 Décembre 2021 tel que permis par la législation française.

3.7 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :

- Revalorisation annuelle des salaires de 2 % (tendance à long terme)
- Taux d'actualisation retenu de 3.22 % au 30/06/2022
- Taux de turn-over : faible
- Table de mortalité : INSEE 2021

Paramètres sociaux :

- Départ volontaire à 60-67 ans,
- Taux de charges sociales à long terme moyen de 40 %.

3.8 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et AGA) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.10 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La Société a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2021, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur. A la date du présent rapport, la Société était encore en attente de ce remboursement.

3.11 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4. Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

- La Société a mis en place en janvier 2022 une nouvelle ligne de financement en fonds propres auprès du fonds IRIS pour un montant maximum de 4,2 M€ sur douze mois. La Société a annoncé en avril 2022 avoir mis fin à cette ligne de financement en fonds propres. Un tirage de 140 ORA de 2 500€ chacune avait été réalisé dans l'intervalle, dont 92 ont été remboursées par émission d'actions nouvelles. La fin de cette ligne de financement s'est traduite par le remboursement en numéraire des 48 ORA restantes.
- Theranexus a poursuivi les travaux de développement de son candidat-médicament Batten-1 avec notamment le lancement en Février 2022 d'une étude clinique de phase 1/2 aux USA dans la maladie de Batten.
- En avril 2022 la Société a communiqué un plan actualisé pour son développement d'une solution thérapeutique dans la maladie de Batten. Ce plan vise à la mise sur le marché de Batten-1 (forme liquide propriétaire dont le principe actif est le miglustat) plutôt que de BBDF-101 (combinaison miglustat – Trehalose), des études précliniques réalisées en partenariat avec BBDF et le Baylor College of Medicine (US) et l'Université de Cardiff (Royaume-Uni) ayant démontré le très fort potentiel du miglustat en monothérapie dans la maladie de Batten Juvenile. En avril 2022 la Société a décidé l'arrêt du programme THN102 suite à l'échec du processus de recherche d'un partenaire capable d'accompagner dans de bonnes conditions la poursuite du développement de ce candidat-médicament. De plus la Société a également annoncé l'abandon des programmes THN201 et THN101, moins avancés que le THN102 mais reposant comme THN102 sur le renfort d'activité d'un psychotrope par la modulation du réseau astrocytaire.
- Enfin la Société a annoncé en avril 2022 sa volonté de concentrer son activité sur le développement de candidats-médicaments dans le domaine des maladies neurologiques rares, stratégie dans laquelle le développement de Batten-1 s'inscrit parfaitement.

4.2 Evènements post-clôture

La Société a annoncé en Septembre 2022 la fin du recrutement de son étude clinique de phase 1/2 aux USA dans la maladie de Batten. Les patients seront traités sur une durée totale de 2 ans. Des données de tolérance et de pharmacocinétique (nécessaires au démarrage de la phase 3 prévue en 2023) seront recueillies au bout de 2 mois de traitement.

5. Notes sur les comptes

5.1 Subvention d'Exploitation

Les subventions d'exploitation s'élevaient à 413 k€ au titre du premier semestre 2022, cette somme correspond au versement de la seconde portion de la subvention dans le cadre du PSPC venant financer la plateforme de recherche collaborative Neurolead (des avances remboursables ont été perçues également dans le cadre de Neurolead), et elle a été reconnue dans les comptes après validation par la Bpi de l'étape clé 1, contre à 0,6 k€ en 2021.

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	30/06/2022	30/06/2021
Transfert de charge d'exploitation	9 771	9 771
Autres produits		183
Autres produits d'exploitation	9 771	9 954

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	30/06/2022	30/06/2021
Achat d'études et prestations de recherche	1 345 744	2 426 242
Honoraires	240 753	278 415
Frais de voyage et déplacement, réception	18 399	2 498
Publicités	63 605	59 508
Divers	268 390	155 453
Autres achats et charges externes	1 936 891	2 922 116

Les autres charges externes sont essentiellement constituées des frais de recherche et développement engagés par la Société. La diminution du poste Achats d'études et prestations de recherche est due à la fin des études précliniques concernant le candidat médicament dans la maladie de Batten, en partie compensée par le démarrage d'un essai clinique de phase I/II sur ce même candidat-médicament.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	30/06/2022	30/06/2021
Salaire et traitement	1 024 121	927 045
Charges sociales	484 818	461 281
Charges de personnel	1 508 939	1 388 326

Les salaires et traitements ont relativement peu évolué entre les deux périodes, les effectifs étant restés quasiment stables : un recrutement au sein de l'équipe clinique au cours du premier semestre 2022.

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

En unités	30/06/2022	30/06/2021
Cadres	18	17
Non Cadre	1	1
Effectifs	19	18

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	30/06/2022	30/06/2021
Dotations aux amortissements	165 701	195 499
Dotations aux provisions	(39 880)	
Total	125 821	195 499

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	30/06/2022	30/06/2021
Immobilisations incorporelles	37 985	70 700
Immobilisations corporelles	127 716	124 799
Dotations aux amortissements	165 701	195 499

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives aux brevets et licences, les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles correspondent en grande majorité à l'amortissement de matériel de laboratoire acheté dans le cadre du projet Neurolead.

La diminution des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles se justifie par l'abandon des programmes THN102, THN101 et THN201 pour lesquels aucun partenaire n'a été trouvé pour la suite de leurs développements.

5.6 Résultat Financier

En euros	30/06/2022	30/06/2021
Revenus de placements financiers	3 494	2 381
Reprise dépréciations financières		
Différences positives de change	42 287	37 395
Autres produits financiers		
Total Produits financiers	45 781	39 776
Dotations dépréciations financières	(101 815)	(99 386)
Intérêts sur autres emprunts	(61 827)	(34 246)
Différences négatives de change	(3 696)	(18 276)
Total Charges financières	(167 338)	(151 908)
Résultat Financier	(121 557)	(112 132)

Le résultat financier au 30 juin 2022 est stable comparativement à la même période en 2021.

5.7 Résultat Exceptionnel

Néant

5.8 Crédit d'impôt recherche

Le produit d'impôt est composé très largement du crédit impôt recherche. La Société n'a pas comptabilisé de crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2022 car les subventions et avances reçues dans le cadre du PSPC finançant Neurolead excèdent l'assiette des dépenses cirables sur la période (relativement peu élevées, les dépenses les plus importantes sur la période étant relatives à l'essai clinique de Phase I/II dans la maladie de Batten, conduit aux USA et donc non-éligibles au CIR). Pour le premier semestre 2021 le CIR s'élevait à 932 k€.

5.9 Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2022			30/06/2022
Brevets	234 175			234 175
Licences	2 132 004	16 605		2 149 599
TOTAL 1	2 367 169	16 605	0	2 383 775
Installations tec, mat et outillages Industriels	973 874	8 617		982 491
Matériel de bureau, informatique, mobilier	42 408	28 748		71 154
TOTAL 2	1 016 280	37 366	0	1 053 646
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	647 181			647 181
TOTAL 3	647 181	0	0	647 181
TOTAL GENERAL	4 030 631	53 971	0	4 084 601

5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2021

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2021			31/12/2021
Immobilisations incorporelles	318 006	913 536	0	1 231 542
TOTAL 1	318 006	913 536	0	1 231 542
Installations tec, mat et outillages Industriels	326 581	243 734		570 315
Matériel de bureau, informatique, mobilier	20 288	6 559		26 848
TOTAL 2	346 869	250 292	0	597 161
TOTAL GENERAL	664 875	1 163 829	0	1 828 703

au 30/06/2022

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
	01/01/2022			30/06/2022
Immobilisations incorporelles	1 231 542	37 985	0	1 269 527
TOTAL 1	1 231 542	37 985	0	1 269 527
Installations tec, mat et outillages Industriels	570 315	122 148		692 463
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 848	5 568		32 414
TOTAL 2	597 161	127 716	0	724 877
TOTAL GENERAL	1 828 703	165 701	0	1 994 404

La hausse importante des amortissements accumulés des immobilisations incorporelles sur l'exercice 2021 était lié à l'arrêt des programmes THN102, THN101 et THN201 et par conséquent la provision pour perte de valeur totale sur la propriété intellectuelle sous-jacente.

5.11 Etat des provisions

au 31/12/2021

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice 01/01/2021	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 30/06/2021
Immobilisations financières		327 334		327 334
TOTAL GENERAL	0	327 334	0	327 334

au 30/06/2022

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice 01/01/2022	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 30/06/2022
Immobilisations financières	327 334	101 815		429 149
TOTAL GENERAL	327 334	101 815	0	429 149

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2021

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	150 520		150 520
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	8 919	8 919	
Organismes sociaux	17 405	17 405	
- Impôts sur les bénéfices	1 727 502	1 727 502	
- T.V.A	183 165	183 165	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	94 782	94 782	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	42 033	42 033	
Charges constatées d'avance	415 319	415 319	
TOTAL GENERAL	2 639 645	2 489 125	150 520

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 562 440	928 074	3 634 366	
Emprunts et dettes financières diverses	764 503	209 503	555 000	
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	918 432	918 432		
Personnel	67 528	67 528		
Organismes sociaux	270 083	270 083		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	838	838		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	84 523	84 523		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	6 668 346	2 478 979	4 189 366	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	222 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	399 037			

au 30/06/2022

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	135 617		135 617
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	15 443	15 443	
- Impôts sur les bénéfices	1 727 502	1 727 502	
- T.V. A	81 708	81 708	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	23 377	23 377	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 720	4 720	
Charges constatées d'avance	632 109	632 109	
TOTAL GENERAL	2 620 475	2 484 858	135 617

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôts Famille acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.
A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituée à l'entreprise .

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 948 403	524 949	3 423 454	
Emprunts et dettes financières diverses	1 461 867	206 867	935 000	320 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	786 168	786 168		
Personnel	234 989	234 989		
Organismes sociaux	172 995	172 995		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 051	3 051		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	22 610	22 610		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	6 630 083	1 951 628	4 358 454	320 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 037 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	814 037			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Concernant le PGE (prêt garanti par l'état) d'un montant total de 3,4M€, postérieurement à la clôture de l'exercice 2020, la société a fait le choix de demander l'amortissement sur une période de 5 ans à compter de la date anniversaire de sa mise en place (mise en place juin 2020, date anniversaire en juin 2021), et de bénéficier d'un an de décalage de remboursement du capital.

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2022	30/06/2021
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	0	0

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	30/06/2022	30/06/2021
Valeurs mobilières de placement	7 010 011	7 006 517
Disponibilités	4 540 054	5 519 695
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	11 550 065	12 526 212
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets	11 550 065	12 526 212

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur la période.

5.15 Charges constatées d'avance

	30/06/2022	31/12/2021
Prestations de services R&D	565 067	370 573
Charges liées au personnel		
Assurances et divers	67 042	44 746
Divers autres		
TOTAL	632 109	415 319

Elles sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sont de 632 109€ pour le premier semestre 2022 et de 415 319€ au 31 décembre 2021. Les charges constatées d'avance sur les prestations de R&D résultent de la facturation déjà reçue par la Société sur des études non encore réalisées (ou réalisées partiellement).

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 30 Juin 2022, le capital social de la Société est fixé à 1 336 553 €. Il est divisé en 5 346 213 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 30 Juin 2022, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 442 920 actions correspondant à :

1- BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>		
<i>Franch Mouthon</i>	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	-	-
Date d'expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	5,570
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2021	3 588	156 343
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	95 292
BSA restants au 31 décembre 2021	1 794	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2021 (1)	3 588	-

(1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

- 1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;
 - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;
 - 1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;
- Les BSA pouvant l'être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité.
- Par exception à ce qui précède, en cas de signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la Société, agissant seuls(s) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) de la Société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d'exercice des BSA seront accélérés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.
- En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessus, les BSA pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
- a. au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
 - b. dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSA,
- étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.
- Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSA.

(2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

- A n'importe quel moment à partir de la date d'émission et ce pour une durée de deux ans
- Chaque BSA donne droit à l'émission d'une action ordinaire nouvelle

2- BSPCE

	BSPCE 2016-1 (1)	BSPCE 2016-2	BSPCE 2016-3 (2)	BSPCE 2016-4	BSPCE 2017-1	BSPCE 2018-1	BSPCE 2018-2	BSPCE 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-mars-16	26-sept-17	20-juin-18	20-juin-18	20-juin-18
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-mars-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (3)	17 952	7 176	17 944	33 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i>Franch Mouthon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-mars-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2021 (3)	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	-	-	-	2 242	-	3 200	-	-
BSPCE restants au 31 décembre 2021	4 488	1 794	4 486	11 218	300 000	4 800	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2021 (3)	-	7 176	11 960	35 904	300 000	2 400	1 500	1 000

(1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.

(2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3

- 2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 748 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020

- L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.

- (3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélatrice du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.
- (4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « BSPCE ») :
- Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les Titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.
- En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au Titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur Titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
- dans le mois suivant la cessation par le Titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou
 - au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
 - dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du Titulaire des BSPCE,
- étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.
- Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

3- Attributions d'Actions Gratuites (AGA)

	AGA 2021
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les Actions Gratuites	16-juin-21
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les Actions Gratuites	16-déc-21
Nombre maximum d'action gratuites autorisées	340 000
Nombre total d'action gratuites attribuées	45 000
<i>Dont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux*</i>	
<i>Franck Mouthon</i>	<i>6 900</i>
<i>Mathieu Charvériat</i>	<i>6 900</i>
Date de fin de période d'acquisition des actions gratuites	16-déc-21
Date de fin de période de conservation minimum des actions gratuites	16-déc-23
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 30 juin 2022	-
Nombre d'actions gratuites annulées (du fait du départ avant la fin de la période d'acquisition)	1 200
Nombre total d'actions gratuites au 30 juin 2022	43 800

5.18 Avances remboursables

En euros	Montant initial	Restant dû au	Restant dû au	Durée
		31/12/2021	30/06/2022	
BPI Avance R. ADI	800 021	650 021	600 021	4 ans

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles sont alors comptabilisées au compte de résultat.

5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au	Restant dû au	Durée	Taux
		31/12/2021	30/06/2022		
ORAs IRIS	0	300 000	0		
Emprunt SG 825K	825 000	309 375	208 250	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BNP 850K	850 000	323 381	215 574	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt CE 825K	825 000	208 250	103 125	4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BPI 800K€ Innovation - RDI	800 000		800 000	5 ans	0,82%
PGE - SG	850 000	850 000	850 000	6 ans	n/a
PGE - BNP	850 000	871 329	871 329	6 ans	n/a
PGE - CE	850 000	852 125	852 125	6 ans	n/a
PGE - BPI	850 000	850 000	850 000	6 ans	n/a
Emprunt BPI 350K€	350 000	105 000	70 000	8 ans	5,88%
Emprunt BPI 650K€	650 000	850 000	585 000	8 ans	4,08%
Intérêts courus		9 503	8 887	n/a	n/a
Total	7 700 000	5 326 943	5 410 270		

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2021

En euros	31/12/2021	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	623 871	623 871		
Factures non parvenues	294 560	294 560		
Fournisseurs et comptes rattachés	918 432	918 432		

au 30/06/2022

En euros	30/06/2022	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	654 537	654 537		
Factures non parvenues	131 631	131 631		
Fournisseurs et comptes rattachés	786 168	786 168		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

1- Engagement de retraite :

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 94 k€ charges sociales comprises au 31 décembre 2021
- 82 k€ charges sociales comprises au 30 juin 2022

2- Engagement de licence avec le CEA :

La Société a signé en juin 2013 un accord de licence exclusive mondiale de brevets et de communication de savoir-faire avec le CEA et BMS. Plusieurs avenants sont venus compléter cet accord initial.

Dans le cadre de cet accord, il a notamment été convenu que la Société :

- Rembourse au CEA les frais de propriété industrielle, engagés par le CEA antérieurement à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III. Ces charges ont déjà été comptabilisées dans les comptes de la société ;
- Prenne en charge les frais de propriété industrielle postérieurs à la date de signature de la licence, relatifs aux brevets des familles I, II et III ;

La structure contractuelle de la contrepartie financière dépend de la catégorie du produit et de la stratégie de développement adoptée par la Société :

- S'agissant d'exploitation directe : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires lié aux ventes nettes de produits ; Compte tenu des programmes de développement en cours et de la stratégie adoptée par la Société, il est précisé que pour les trois candidats-médicaments présentés ci-dessus, la Société rétrocédera au maximum au CEA une redevance à un chiffre basé sur les sommes perçues du sous licencié.
- S'agissant d'exploitation indirecte : la Société s'engage à rétrocéder au CEA une partie des sommes perçues dans le cadre de toute sous-licence contractée avec un tiers ; Le pourcentage de rétrocession au CEA variant en fonction
- de l'étape de développement du produit à laquelle la sous-licence est concédée (plus le développement est avancé plus la redevance est faible).

3- Engagement de licence avec le la fondation Beyond Batten disease :

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten Disease Foundation' pour le candidat-médicament BBDF-101 dans la maladie de Batten. La Fondation BBDF a identifié le candidat médicament BBDF-101, combinaison entre le miglustat et le tréhalose. La Fondation BBDF et Theranexus ont obtenu récemment de nouvelles données précliniques démontrant une efficacité du miglustat plus forte qu'attendue associée à une meilleure compréhension de la biologie de la maladie de Batten directement en lien avec le mécanisme d'action du miglustat justifiant son utilisation seul. Ainsi, la Fondation BBDF et Theranexus ont décidé de se concentrer sur le miglustat seul et de développer une formulation propriétaire buvable du produit, adaptée aux besoins des enfants, désormais appelée Batten-1.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament Batten-1 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci. Theranexus planifie également la poursuite des recherches sur la plateforme NeuroLead de candidats-médicaments ciblant les formes neurologiques de maladies lysosomales.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de Batten-1 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

4- ACCORD DE CONSORTIUM AVEC LE CEA ET LE COLLEGE DE FRANCE ET SON FINANCEMENT PAR LA BPI (PLATEFORME SCIENTIFIQUE NEUROLEAD)

Début 2019, Theranexus a annoncé l'obtention du financement d'une nouvelle plateforme appelée Neurolead développée en partenariat avec le CEA et le Collège de France. Cette nouvelle génération de plateforme de découverte de candidats médicaments combine les dernières innovations en neurosciences et l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle adaptés projet par projet. Elle vise à généraliser et à systématiser le concept thérapeutique porté par Theranexus, en amplifiant ses capacités d'applications thérapeutiques des interactions neurone-glie. Neurolead va également permettre d'optimiser le potentiel de valeur médicale des candidats médicaments, en intégrant l'identification et la qualification fine du besoin médical, dès leur conception et tout au long de leur développement.

Le financement de Neurolead par Bpifrance d'un total de plus de 6 M€ sera réparti entre Theranexus et les partenaires académiques. Les deux tiers de ce montant financeront directement les activités de Theranexus (pour partie sous forme de subventions et pour partie sous forme d'avances dont le remboursement est conditionné à la réussite du projet), le dernier tiers venant financer les activités des partenaires académiques (le CEA et le Collège de France) sur la plateforme. Actuellement, Theranexus poursuit ses activités de sélection et de caractérisation en précliniques des prochains candidats médicaments pouvant enrichir le portefeuille de projets cliniques de la société. Suite à la signature de l'accord de consortium, le versement de la première tranche de financement de 1 M€ a été reçu au cours du second trimestre 2020 et le versement d'une seconde tranche d'un montant de 1,65 M€ a été reçu au cours du premier semestre 2022.

5- Loyers :

La charge locative au 30 Juin 2022 s'élevant à 2,9 k€, les engagements donnés au titre des loyers sont considérés comme non significatifs.

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er janvier 2021 au 31 juin 2021 est de 201 651 €..
La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2022 au 30 Juin 2022 est de 201 651 €

5.24 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.

5. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du présent rapport semestriel (chiffres arrêtés au 31 Août 2022).

Ce tableau prend notamment en compte

- le remboursement en actions de 308 Obligations Remboursables en Actions (ORAs) de 2500 euros chacune par l'émission au total de 222 145 actions sur la ligne de financement en fonds propres mise en place en janvier 2021 et arrivée à épuisement au premier trimestre 2022 ; et
- le remboursement en actions de 92 Obligations Remboursables en Actions (ORAs) de 2500 euros chacune par l'émission au total de 101 212 actions depuis la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres auprès du fonds IRIS en janvier 2022. Cette ligne de financement a été définitivement abandonnée en avril 2022.

	Situation à la date du présent document		Situation à la date du présent document sur une base diluée (4)						Droits de vote (5)		
	Nombre d'actions ordinaires	%	Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des instruments dilutifs en circulation				Nombre d'actions total post exercice des instruments dilutifs en circulation		Nombre	%	
			BSA	BSPCE	AGA	Total instruments dilutifs	Total instruments dilutifs % base diluée	Total base diluée			%
Franck Mouthon	317 776	6,3%	-	106 924	6 900	113 824	2,1%	431 600	7,9%	635 552	10,4%
Mathieu Charvériat	317 776	6,3%	-	106 924	6 900	113 824	2,1%	431 600	7,9%	635 552	10,4%
Total fondateurs	635 552	12,7%	-	213 848	13 800	227 648	4,2%	863 200	15,8%	1 271 104	20,9%
Salariés et autres personnes physiques	-	0,0%	-	178 096	30 000	208 096	3,8%	208 096	3,8%	-	0,0%
Total fondateurs & salariés	635 552	12,7%	-	391 944	43 800	435 744	8,0%	1 071 296	19,6%	1 271 104	20,9%
Dominique Costantini	-	0,0%	3 588	-	-	3 588	0,1%	3 588	0,1%	-	0,0%
Luc-André Granier	-	0,0%	3 588	-	-	3 588	0,1%	3 588	0,1%	-	0,0%
Total administrateurs (1)	-	0,0%	7 176	-	-	7 176	0,1%	7 176	0,1%	-	0,0%
Richard Platford	96 884	1,9%	-	-	-	-	0,0%	96 884	1,8%	96 884	1,6%
Supernova Invest(2)	393 078	7,8%	-	-	-	-	0,0%	393 078	7,2%	393 078	6,5%
Auriga Partners	577 762	11,5%	-	-	-	-	0,0%	577 762	10,6%	913 587	15,0%
Kreaxi**	124 738	2,5%	-	-	-	-	0,0%	124 738	2,3%	221 622	3,6%
Total investisseurs financiers historiques	1 192 462	23,7%	-	-	-	-	0,0%	1 192 462	21,8%	1 625 171	26,7%
Flottant	3 195 842	63,6%	-	-	-	-	0,0%	3 195 842	58,5%	3 195 864	52,5%
Total investisseurs	4 388 304	87,3%	-	-	-	-	0,0%	4 388 304	80,3%	4 821 035	79,1%
Total général	5 023 856	100,0%	7 176	391 944	43 800	442 920	8,1%	5 466 776	100,0%	6 092 139	100,0%

- (1) Dominique Costantini et Luc-André Garnier sont tous deux anciens administrateurs de la Société. L'attribution de BSA référencée ici avait été réalisée au cours de leur mandat d'administrateur
- (2) Dont 295 400 actions via son fonds Amorçage Technologique Investissement
- (3) Né du rapprochement entre Rhône-Alpes Création et Banexi Ventures Partners
- (4) Les chiffres figurant dans ces colonnes sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des bons de souscription d'action (« BSA »), bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») et Actions Gratuites (« AGA ») en circulation exercé, (voir la note 5.17 des comptes semestriels « capital social potentiel »)
- (5) Les titres détenus par la Société dans le cadre de son contrat de liquidité sont privés de droits de vote (50 208 titres au 31 août 2021)

DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de publication du présent rapport, l'ensemble des actionnaires de la Société disposent de droits de vote équivalents à la quotité de capital qu'ils détiennent, étant toutefois précisé que depuis la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Les principaux actionnaires bénéficient de ce fait de droits de vote double sur certaines des actions qu'ils détiennent.

CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de publication du présent rapport, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

ETAT DES NANTISSEMENTS

A la date du présent rapport, le seul nantissement porte sur le fonds de commerce de la Société (et exclut spécifiquement tout brevet et autre élément de propriété intellectuelle). Ce nantissement a été mis en place dans le cadre de l'accord de financement de 2,5 M€ signé avec un syndicat bancaire en juillet 2018. Au 30 juin 2022, le solde de cet emprunt s'élevait à 525 K€.